



**TERMES DE REFERENCE :**

**AVIS DE RECRUTEMENT**

**APPEL A CANDIDATURE N°001 - COORDINATION/ACCT/2021 POUR RECRUTEMENT**

<b>DEMANDERESSE</b>	ALLIANCE CONGOLAISE POUR LE CONTROLE DE TABAC/ASBL
<b>SIGLE</b>	ACCT
<b>TITRE</b>	RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT (E) POUR LA REDACTION DU TDR DU COMITE DE PILOTAGE (CONSEIL D'ADMINISTRATION) DU PROJET DE L'ACCT.
<b>LIEU DE PRESTATION</b>	KINHASA - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
<b>TYPE DE CONTRAT</b>	CONSULTANCE
<b>DATE D'OUVERTURE</b>	15/08/2022
<b>DATE DE CLOTURE</b>	25/08/2022
<b>DUREE DE PRESTATION</b>	15 JOURS (1au 15 septembre 2022)
<b>DATE DE LA MISE EN OEUVRE</b>	26/09/2022

**1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET :**

Considérant le contexte actuel, plusieurs maladies non transmissibles émergentes font leurs apparitions de par le monde et la République Démocratique du Congo (RDC) n'est pas en reste. A ce jour, elle l'une des écosystèmes favorables au développement desdites maladies.

A l'échelle locale, la mise en œuvre par le Ministère de la Santé, H.P en 2005, de l'approche STEPwise de l'OMS, notamment, dans la Ville de Kinshasa, a révélé une prévalence du diabète de 16%, dont 14% chez les hommes et de 17% chez les femmes, de même, elle a montré que 11% des personnes souffraient d'hypertension artérielle.

Ces données pouvaient de façon probable être extrapolées. Ce qui sous entends que cette situation soit la même dans d'autres grandes villes du pays. Il sied toutefois de signaler que ces données statistiques sur le diabète, l'hypertension et les autres maladies non transmissibles restent lacunaires.

La promotion de la lutte antitabac et le renforcement des capacités institutionnelles des parties prenantes dans la lutte antitabac est l'une de solution susceptible de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population et permettre d'avoir des effets indirects positifs sur la vie de plus de 80 millions d'habitants de la République Démocratique du Congo.

L'Alliance Congolaise pour le Contrôle de Tabac en sigle ACCT, après avoir accompagné le Gouvernement tout le long du processus, d'environ 5 ans, soit de 2014 à 2018, jusqu'à l'obtention de la loi de santé publique intégrant les dispositions pertinentes de lutte antitabac, loi qui n'était plus actualisée depuis celle, caduque, datant de l'époque coloniale (1952), elle grandement besoin de renforcer ses capacités en matière institutionnelle, en gouvernance, en surveillance de l'industrie, en suivi et évaluation, en communication et en techniques de plaidoyer afin d'implémenter les mesures de lutte antitabac contenues dans la loi de santé.

C'est dans ce contexte qu'elle a reçu l'appui financier de la **Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique** en sigle «ACBF» portant le n°49/07/21 . Cet appui vise à mettre en œuvre son projet intitulé : **Améliorer la santé et le bien-être de la population en République Démocratique du Congo par la contribution de la société civile à la lutte contre le tabac.**

**2. LES OBJECTIFS GENERAUX du projet sont :**

- Consolider la gouvernance et le développement organisationnel de l'ACCT ;
- Améliorer les mesures réglementaires de la lutte antitabac en RD Congo.

### **3. LES OBJECTIFS SPECIFIQUES du projet sont :**

- Renforcer les capacités institutionnelles de l'ACCT.
- Soutenir les mesures réglementaires efficaces de lutte antitabac en RDC
- Sensibiliser la population sur la lutte antitabac

Pour une implémentation pertinente du projet **ACCT/ACBF** conformément aux normes standards en la matière, notamment, de bonne gouvernance et de transformation institutionnelle susceptibles d'impliquer toutes les parties prenantes, l'ACCT veut recruter un (e) consultant (e) qualifié (e) et expérimenté (e) pour rédiger le TDR devant aider son comité de pilotage à définir les règles qui permettent de soutenir une gouvernance professionnalisée d'une part et d'autre part, susceptibles d'aider le comité de pilotage de valider les grandes orientations stratégiques du projet et de représenter les parties prenantes principales du projet et comment collaborer avec l'équipe du projet devant assurer la mise en œuvre des décisions prises par le comité de pilotage.

### **4. PRESENTATION DE L'ACCT:**

L'*Alliance Congolaise pour le Control de Tabac* en sigle « ACCT » est un regroupement des Organisations Non Gouvernementales œuvrant dans le domaine du contrôle de tabac de façon transversale et enregistrée en République Démocratique du Congo (RDC). Son siège de l'organisation ainsi que le bureau de l'équipe du projet est situé à Kinshasa/RDC.

### **5. RESPONSABILITÉS DU / DE LA CONSULTANT (E) :**

Il (elle) devra travailler concomitamment avec le Conseil d'Administration et l'équipe du projet et rédiger le TDR du Comité de pilotage du Projet (Conseil d'Administration) en vue de lui permettre de mieux jouer son rôle, notamment du Conseil d'administration, Comité de Pilotage dans le projet ACCT-ACBF, en qualité d'organe d'orientations et de décisions, conformément, aux normes de bonne gouvernance et susceptible de renforcer l'efficacité dans la gestion quotidienne de l'ACCT.

#### **5.1. *Objectif général de sa mission***

Rédiger le TDR du Conseil d'administration, (Comité de Pilotage) dans le projet ACCT-ACBF en définissant le rôle, la fonction, l'objectif et la mission du Comité de pilotage conformément au statut de l'ACCT et les normes standards en vigueur dans le cadre de bonne gouvernance.

#### **5.2. *Objectifs spécifiques de sa mission***

- Faire un état des lieux des procédures, règles et outils de gestion administrative, comptable et financière qui existent au sein de l'ACCT;
- Rédiger un TDR adapté aux besoins de bonne gouvernance du Conseil d'Administration de l'ACCT en conformité avec les procédures générales standardisées de bonne gouvernance et de gestion.

#### **5.3. *Profil, Qualifications et Compétences Professionnelles du /de La Consultant (e) :***

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire au moins BAC+5 et DA et/ou DS pour la RDC,
- Avoir des compétences en développement organisationnel et une expertise dans le domaine de la Gouvernance.
- Avoir une bonne connaissance des procédures gestion professionnalisée pratiquées en RDC ou dans des pays ayant un environnement similaire ;
- Avoir des compétences en élaboration de TDR du Comité de pilotage de préférence de type associatif et avoir déjà à son actif au moins deux missions similaires ;
- Avoir des compétences en conception de supports de formation et en animation de formation.
- Avoir des bonnes capacités d'analyse, de communication et d'animation.
- Avoir une grande intégrité, passion pour l'excellence et bonnes relations interpersonnelles ;
- Avoir des capacités d'orientation vers l'atteinte des résultats et à travailler en équipe, de façon autonome ou sous pression ;
- Ne pas avoir des relations avec l'industrie du tabac
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française. L'anglais sera un atout

#### **5.4. *Taches du consultant***

- Renforcer l'expertise du Comité de pilotage en développement organisationnel
- Définir les niveaux hiérarchiques dans le projet
- Développer le processus de validation de décision
- Formaliser le modelé de gouvernance de l'ACCT
- Définir une bonne gouvernance professionnalisée en faveur de l'ACCT (organes, les rôles, pouvoirs de décision et du processus de validation) ;
- Formaliser les processus et les règles de décision

- Identifier les parties prenantes au projet et l'attribution de rôles spécifiques
- Définir les mécanismes de contrôle et de reporting
- Définir une vision claire en faveur des parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Prévenir les parties prenantes des éventuels blocages liés à la prise de décision
- Définir les normes de constitution des comités de manière neutre, équitable et pragmatique
- Définir les mécanismes de fluidité de l'information circulant entre les différentes parties prenantes du projet.
- Redéfinir un TDR susceptible d'améliorer la gouvernance de l'ACCT ;
- Organiser des séances d'échange et de formation avec l'équipe du projet afin de l'aider à s'approprier le contenu du TDR ;
- Présenter le 1<sup>er</sup> projet du TDR rédigé au Conseil d'Administration de l'ACCT, en présence de l'équipe du projet;
- Une fois validé, finaliser le texte du TDR présenté ;
- Définir les dispositions d'accompagnement de la mise en œuvre du TDR les parties prenantes.

#### 5.5. **Résultats attendus**

- L'expertise du Comité de pilotage en développement organisationnel de l'ACCT est renforcée ;
- Les niveaux hiérarchiques dans le projet sont définis ;
- Le processus de validation de décision au sein du Conseil d'Administration est développé ;
- Le modèle de gouvernance de l'ACCT est formalisé.
- Une bonne gouvernance professionnalisée en faveur de l'ACCT (organes, les rôles, pouvoirs de décision et du processus de validation) est définie ;
- Les processus et les règles de décision sont formalisées ;
- Les parties prenantes au projet et l'attribution de rôles spécifiques sont identifiées ;
- Les mécanismes de contrôle et de reporting sont définis ;
- Une vision claire en faveur des parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre du projet est définie ;
- Les parties prenantes des éventuels blocages liés à la prise de décision sont prévenus ;
- Les normes de constitution des comités de manière neutre, équitable et pragmatique sont définies ;
- les mécanismes de fluidité de l'information circulant entre les différentes parties prenantes du Projet sont définies ;
- Un TDR susceptible d'améliorer la gouvernance de l'ACCT est rédigé ;
- Des séances d'échange et de formation avec l'équipe du projet afin de l'aider à s'approprier le contenu du TDR sont organisées ;
- Le 1<sup>er</sup> projet du TDR rédigé au Conseil d'Administration de l'ACCT, en présence de l'équipe du projet est présenté;
- Le texte du TDR présenté est validé et finalisé ;
- Les dispositions d'accompagnement de la mise en œuvre du TDR les parties prenantes sont définies.

#### 5.6. **Livrables**

- Un TDR définissant le rôle, la fonction, l'objectif et la mission du Comité de pilotage en conformité avec le statut de ***Alliance Congolaise pour le Contrôle de Tabac*** en sigle «ACCT».

#### 5.7. **Evaluation des demandes :**

Les demandes seront évaluées selon une grille de cotation en prenant en compte :

- Compréhension du TDR, approche méthodologique et chronogramme détaillé d'intervention.
- Qualifications et expériences du /de la consultant (e)
- Connaissances des langues

#### 5.8. **Budget prévisionnel et modalité de paiement**

- Le budget pour la mise à jour du manuel des procédures est déjà précisé dans le don de l'ACBF pour la période allant de juillet 2021 à Novembre 2022.
- Les honoraires du /de la consultant (e) sont fixés par le Budget du projet de l'ACCT-
- Lesdits honoraires seront soumis à la réglementation en vigueur en RDC, notamment, pour le paiement de l'IPR et autres ;
- Le paiement des honoraires se fera après la remise de la version finale révisée et de son annexe.

### 5.9. **Calendrier**

Le (a) consultant(e) devra remettre le manuel de procédure, révisé :

- En version projet quinze (15) jours au plus tard après le début de la mission et ;
- En version définitive dix (10) jours au plus tard après la présentation de la version révisée.
- La présentation de ce projet révisé aux membres de l'ACCT par l'équipe du projet sera organisée dans les jours qui suivent la remise du manuel de procédures en sa version finale.

Soit, du 1<sup>er</sup> au 15 Septembre 2022 : rédaction du TDR par le consultant

Le 16 Septembre 2022 : Dépôt de la première version du TDR

Du 17 au 20 Septembre 2022 : Partage dans le groupe de la première version du TDR et transmission des remarques

Du 21 au 25 Septembre 2022 : Transmission du TDR pour correction et transmission de la dernière version au plus tard le 26 Septembre 2022

Le 28 Septembre 2022 : Présentation du TDR par le Consultant aux membres de l'ACCT

Le 30 Septembre 2022 : Présentation de la version finale du TDR par le Consultant et son adoption par les membres de l'ACCT

### 5.10. **Dépôt des demandes et comment postuler :**

- Les dossiers de candidature doivent être envoyés par e-mails au plus tard le 25 Août 2022 à minuit

GMT aux adresses suivantes : [coordination@acct-rdc.org](mailto:coordination@acct-rdc.org)

- Président du Conseil d'Administration : [bakengela@hotmail.com](mailto:bakengela@hotmail.com).

- Coordonnateur de l'ACCT : [renalcotrdc@yahoo.fr](mailto:renalcotrdc@yahoo.fr), [jacquemain.mvilambi@acct-rdc.org](mailto:jacquemain.mvilambi@acct-rdc.org)

Les personnes intéressées sont invitées à envoyer leur motivation et leur CV à jour (y inclus des références) ainsi que les contacts de trois personnes de référence joignables.

*Notez, svp que seules les candidatures retenues seront invitées à poursuivre le processus de recrutement.*

**L'Alliance Congolaise pour le Control de Tabac** en sigle «ACCT» est une organisation garantissant l'égalité des chances et les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Les demandes reçues après cette date ne seront pas considérées. Seul (e) le (la) candidat(e) sélectionné (e) sera contacté (e).

Pour toutes informations, contacter l'équipe du projet au + 243893867275.